



Double CAC Garanti

Obligation de droit français, d'une durée de 8 ans

ADHÉSION / SOUSCRIPTION / VERSEMENT COMPLEMENTAIRE⁽¹⁾ / ARBITRAGE
Offre disponible du 22/02/2010 au 21/04/2010*

Références du correspondant Cardif

Nom ACTIFINANCES Numéro 56802
Adresse 40 RUE DE PARADIS - PARIS Code postal 75101

Je soussigné(e)

M. M^r M^{lle}
Nom _____ Prénom _____
N° de client Cardif _____
Référence du contrat _____ Nom du contrat _____

Participe à l'opération⁽²⁾

Adhésion/Souscription

Montant versé _____ €
Frais d'entrée (_____ %) - _____ €
Montant total versé (net de frais d'entrée) = _____ € (minimum 3 000 €)

Versement complémentaire

Montant versé _____ €
Frais d'entrée (_____ %) - _____ €
Montant total versé (net de frais d'entrée) = _____ € (minimum 3 000 €)

Arbitrage

Je souhaite procéder à l'arbitrage suivant (minimum 3 000 € nets de frais d'arbitrage du contrat) :

Diminution

Code ISIN	Libellé	Pourcentage à diminuer de la valeur de rachat du support
	Fonds en euros	_____ %
		_____ %
		_____ %

L'arbitrage donne lieu à la perception de frais d'arbitrage par Cardif

Offre disponible exclusivement pour le versement initial, les versements complémentaires (hors versements réguliers) et les arbitrages effectués dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation de Cardif Assurance Vie en euros et en unités de compte.

Sont exclus les contrats dits "DSK"⁽³⁾, PERP, PEP, PEA, loi Madelin, les contrats uniquement en euros ainsi que les contrats pour lesquels une des options suivantes a été choisie :

- Mandat d'Arbitrage
- Rachats Partiels Programmés
- Un des services financiers proposés.

Répartition du versement ou de l'arbitrage

Code ISIN	Libellés	Répartition
FR0007459243	Cardif Monétaire 2 (Attente 6)	<u>10</u> %

* Cette offre est commercialisée du 22/02/2010 au 21/04/2010 et peut être close à tout moment.

(1) Hors versements réguliers

(2) La proportion de ce patrimoine financier qu'il paraît raisonnable d'investir dans cette obligation peut correspondre à une partie de la diversification de ce patrimoine financier, mais ne devrait pas constituer la totalité de celui-ci.

(3) Selon l'article 125 O-A-1 1°, alinéas 8 à 16, du Code général des impôts (issu de l'article 21 de la loi de finances pour 1998) et les décrets 98-412 et 98-413 du 28 Mars 1998.

(4) Paraphe indispensable pour les contrats en co-adhésion ou co-souscription.

Paraphe de l'adhérent
(ou du souscripteur)

Paraphe du co-adhérent
(ou du co-souscripteur)⁽⁴⁾

Dispositions spéciales

Double CAC Garanti

Cette offre peut être close à tout moment.

L'offre **Double CAC Garanti** (FR0010858456) est disponible du 22/02/2010 au 21/04/2010 à 12 heures, date de réception de la demande chez Cardif Assurance Vie. L'adhérent/le souscripteur peut choisir l'obligation **Double CAC Garanti** comme unité de compte de son contrat :

- Lors d'un versement initial,
- Lors d'un versement complémentaire⁽⁵⁾,
- Lors d'un arbitrage.

Tous les versements et arbitrages entrant sur l'unité de compte **Double CAC Garanti** sont affectés, nets de frais, initialement à l'unité de compte Cardif Monétaire 2 (Attente 6) puis arbitrés automatiquement le 05/05/2010 vers l'unité de compte **Double CAC Garanti**. Cet arbitrage sera réalisé sans prélèvement des frais d'arbitrage. Tous les versements et demandes d'arbitrage parvenus chez Cardif Assurance Vie jusqu'au 21/04/2010 à 12 heures sont acceptés, sous réserve que la limite du montant global de l'émission acceptée par l'assureur ne soit pas dépassée. A l'échéance de l'unité de compte **Double CAC Garanti**, le 15/05/2018, la part de la valeur de rachat correspondante sera affectée automatiquement et sans prélèvement des frais d'arbitrages à une unité de compte de type monétaire.

Avant de choisir l'obligation **Double CAC Garanti**, vous devez lire attentivement le document "Caractéristiques principales" de l'obligation **Double CAC Garanti**. Cette obligation est destinée à être commercialisée exclusivement dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation de Cardif Assurance Vie.

Cardif Monétaire 2 (Attente 6) est un FCP dont le portefeuille est principalement investi en Titres de Créances Négociables émis par l'Etat Français. Le FCP pourra intervenir sur les marchés optionnels français et étrangers.

Signature

Je reconnais avoir effectué un bilan patrimonial avec mon conseiller, comprendre le fonctionnement de l'obligation Double CAC Garanti, accepter les Dispositions spéciales ci-dessus et avoir préalablement pris connaissance des caractéristiques principales de l'obligation Double CAC Garanti et du prospectus simplifié de l'unité de compte Cardif Monétaire 2 (Attente 6).

Conformément à l'article "Informatique et Libertés" de la Notice/des Conditions générales, les informations recueillies sont obligatoires pour réaliser l'opération d'assurance puis l'exécuter et seront utilisées pour la gestion interne de Cardif Assurance Vie, ses mandataires, courtiers et réassureurs.

Elles pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de Cardif Assurance Vie, sauf si vous vous y opposez. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à Cardif Assurance Vie - service Relations Clientèle - Gestion Epargne de Cardif - 4, rue des Frères Caudron 92858 Rueil-Malmaison Cedex en joignant à votre demande la copie d'un justificatif d'identité comportant votre signature.

A réception de ce document par Cardif, un avenant doit vous être adressé dans un délai maximum de 3 semaines. Si ce n'était pas le cas, veuillez nous le signaler.

Merci d'adresser ce document, sans omettre de le signer, à votre correspondant habituel.

A _____

Signature de l'adhérent
(ou du souscripteur)

Signature du co-adhérent⁽⁶⁾
(ou du co-souscripteur)

Le _____

(5) Hors versements réguliers

(6) Signature indispensable pour les contrats en co-adhésion ou co-souscription.